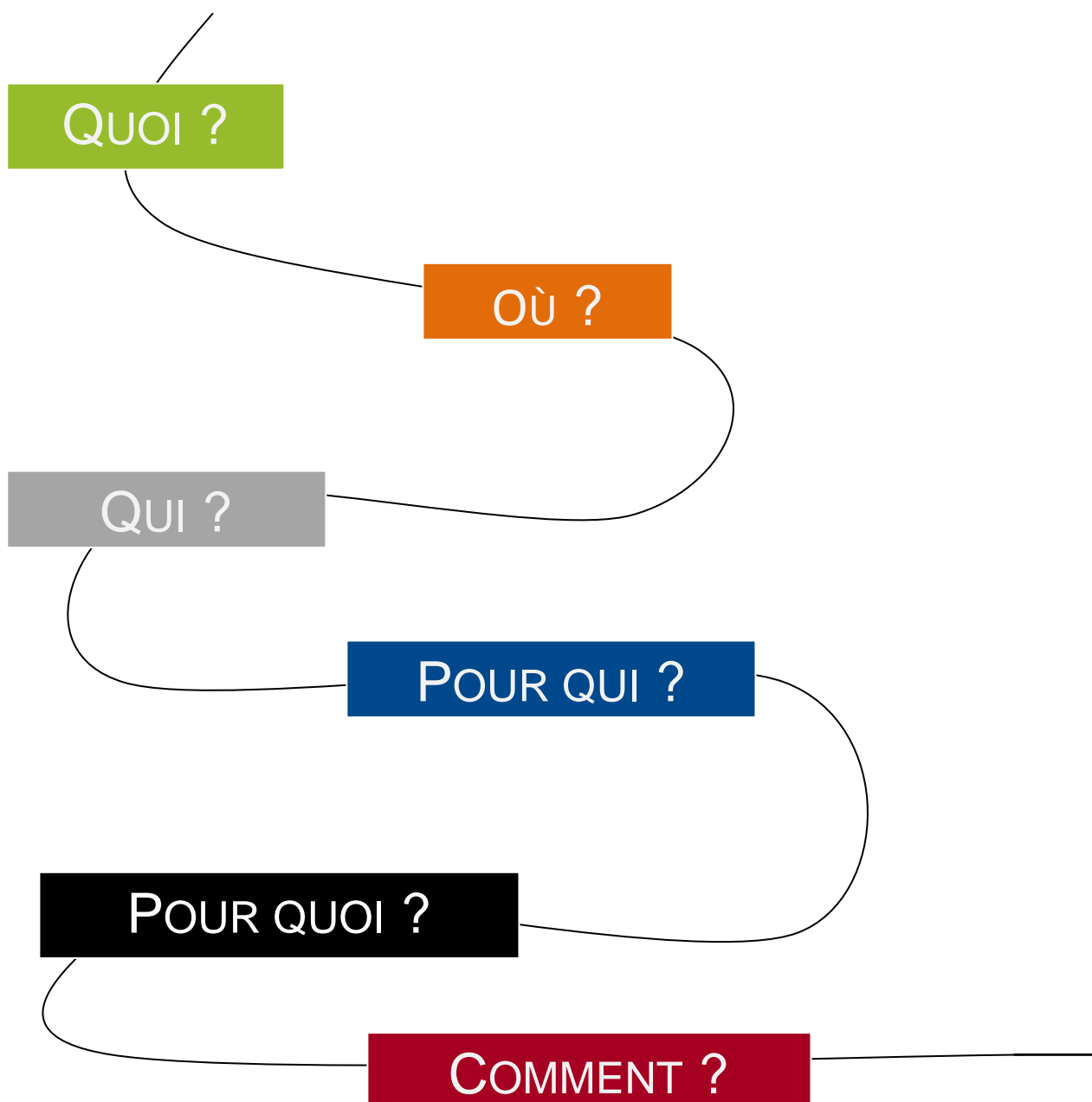


GUIDE DES DISPOSITIFS ET DES ACTEURS DE LA CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISE SUR LE PAYS DE SAINT-BRIEUC



» AVANT-PROPOS – Guide des dispositifs et des acteurs de la création et reprise d'entreprise sur le Pays de Saint-Brieuc -----

ENVIE D'ENTREPRENDRE ?

Par désir de nouveauté, pour réaliser son rêve ou tout simplement pour créer son propre emploi, la création d'entreprise est aujourd'hui inscrite dans les mœurs et attire de plus en plus de public. A ce jour, la création d'entreprise n'est plus réservée aux autres.

Pour autant, ceci peut vite devenir un parcours du combattant lorsque l'on ne bénéficie pas d'un accompagnement adapté pour créer son entreprise et lorsque l'on n'est pas orienté vers le ou les bons interlocuteurs. Sur 780 créations d'entreprises tous secteurs confondus en 2008 sur le Pays de Saint-Brieuc, 22% se sont arrêtées au cours de l'année. Ce taux de déficience peut s'expliquer en partie par un manque de connaissance des appuis, tant humains que financiers, mis à leur disposition.

Aussi, pour pouvoir envisager de créer ou de reprendre une entreprise et construire au mieux son projet, il faut s'y préparer et se renseigner.

Sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc, de nombreux acteurs sont présents dans le cadre de l'accompagnement du créateur et ont chacun des missions spécifiques et uniques. Ces acteurs n'interviennent pas tous dans les mêmes étapes du parcours du créateur ni dans les mêmes domaines. Tous ces acteurs sont complémentaires les uns des autres et participent chacun à leur façon à la réussite et à la pérennité d'une entreprise. Le créateur doit alors savoir s'entourer de professionnels qui l'assisteront dans des domaines qui lui sont parfois inconnus et pour lesquels ils pourront lui apporter des conseils.

MAIS, QUI FAIT QUOI SUR LA CREATION D'ENTREPRISE ?

Ce **guide** a été conçu pour avoir plus de lisibilité sur les dispositifs existants et les acteurs de l'accompagnement en création ou en reprise d'entreprises.

Il permet de démystifier la création d'entreprise en fournissant un premier niveau d'information sur les acteurs intervenant dans le domaine de la création d'entreprise. Pour en faciliter sa lecture, ce guide **suit le parcours du créateur d'entreprise** et permet une orientation ciblée en fonction des besoins à un instant t du créateur. Ce parcours a été séparé en quatre étapes.

Enfin, ce guide est aussi un véritable **carnet d'adresses** des acteurs de la création ou reprise d'entreprise sur le territoire du pays de Saint-Brieuc. En plus des fiches descriptives de chaque initiative, en fonction du parcours du créateur ou repreneur d'entreprise, il est possible de consulter les coordonnées de chaque acteur à la fin du guide. Enfin, ce guide ne recense pas les réseaux d'entrepreneurs implantés en Côtes d'Armor, recensement qui est réalisé par Côtes d'Armor Développement et consultable sur le site www.cad22.com.

« Travailler en réseau et en complémentarité avec l'ensemble des acteurs permet de réunir les conditions les plus favorables au développement et à la pérennité des entreprises créées sur le Pays de Saint-Brieuc »

Merci à tous les acteurs de la création ou reprise d'entreprise d'avoir participé activement à la réalisation de ce guide !

» **Le dispositif NACRE " Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise "** -----

- Nature de l'aide

Le dispositif NACRE est un accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise en direction des demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux, comprenant :

- une aide au montage de projet et au développement de l'entreprise,

Les organismes labellisés, et ayant passés une convention avec l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), accompagnent le porteur de projets dans le montage de projet, la structuration financière du projet et la négociation avec les banques. Les porteurs doivent avoir une idée précise du projet d'entreprise qu'ils souhaitent créer ou reprendre. Enfin, cet accompagnement se poursuit jusqu'à trois ans après la création de l'entreprise.

- une aide financière.

Un prêt à taux 0 peut également être accordé. Il varie de 1 000 à 10 000 € et doit obligatoirement être adossé à un prêt bancaire ou à un prêt d'honneur.

- Les opérateurs d'accompagnement conventionnés Nacre

Pour bénéficier du dispositif, les créateurs/repreneurs d'entreprise doivent s'adresser à un opérateur d'accompagnement Nacre. Il est néanmoins nécessaire d'effectuer une distinction entre le label et le conventionnement Nacre. En effet, si le label Nacre atteste de la compétence d'une structure en matière d'aide à la création ou à la reprise d'entreprise, seul un opérateur Nacre conventionné est habilité à délivrer les aides du dispositif NACRE (notamment le prêt à taux 0).

Aussi, le guide sur le parcours du créateur met en évidence les opérateurs d'accompagnement conventionnés Nacre. La liste des opérateurs conventionnés Nacre en Bretagne est également disponible auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne (DIRECCTE) sur le site : <http://www.drtefp-bretagne.travail.gouv.fr>.

Il convient de contacter directement l'opérateur choisi pour pouvoir commencer un accompagnement Nacre, en signant un contrat d'accompagnement à la création et la reprise d'entreprise.

» **SOMMAIRE**

I. DE L'ENVIE A L'IDEE	8
>> QUI PEUT M'ACCUEILLIR ET M'ORIENTER VERS LES STRUCTURES ADAPTEES ?	8
• Accueil virtuel www.cre-actions.com	8
• Accueil Diagnostic BGE Côtes d'Armor	9
• Accueil individuel et orientation Chambre de Commerce et d'Industrie	10
• Accueil individuel Cité des Métiers	11
• Accueil individuel.....	12
Chambre de Métiers et de l'Artisanat.....	12
• Cap Entreprises Inno TSD	13
• Accueil individuel Pôle emploi	14
• Orientation de porteurs de projets dans le domaine de l'ESS - Rich'ESS (Pôle ESS).....	15
II. DE L'IDEE AU PROJET	16
>> EMERGENCE DE PROJET : QUI PEUT M'AIDER ?	16
• "De l'idée à la décision" Sensibilisation à la création d'entreprise Atelier AFPA	16
• Comment se révéler créatrice/créateur d'entreprise ou d'activité ? Atelier BGE Côtes d'Armor	17
• Comment se révéler créatrice/créateur d'entreprise ou d'activité ? Atelier BGE Côtes d'Armor.....	18
• Cap Entreprises Inno TSD.....	19
• "Organiser votre projet de création ou de reprise d'entreprise" Atelier Pôle Emploi	20
• "L'Evaluation Préalable à la Création ou Reprise d'Entreprise" (EPCRE) Prestation Pôle Emploi.....	21
• Accompagnement de porteurs de projets d'entreprises de l'ESS Rich'ESS (Pôle ESS) ..	22
• Accompagnement de porteurs de projet Union Régionale des Entreprises d'Insertion...	23
>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?	24
• Aide au montage de projet pour les créateurs bénéficiant des microcrédits à l'Adie.....	24
• "Gestion pour Créateurs et Repreneurs d'Entreprise" Formation en présentiel - AFPA ..	25
• "Gestion pour Créateurs et Repreneurs d'Entreprise" Formation à distance - AFPA.....	26
• "Comptabilité et gestion financière pour créateur d'entreprise" - AFPA.....	27
• Accompagnement pour les projets en statut entrepreneur-salarié en Coopératives d'Activités et d'Emploi	28

● Accompagnement individuel et/ou collectif -BGE Côtes d'Armor	29
● Entretiens individuel et collectif - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille	30
● Accompagnement Chambre d'Agriculture	31
● "Les 4 premières heures de votre entreprise" Chambre de Commerce et d'Industrie.....	32
● "5 jours pour entreprendre" Chambre de Commerce et d'Industrie	33
● "La matinée sociale : cotisations obligatoires du TNS" Chambre de Commerce et d'Industrie	34
● "Parcours créateur" - Chambre de Métiers et de l'Artisanat	35
● "Prestations complémentaires"- Chambre de Métiers et de l'Artisanat	36
● Réunion mensuelle - Club des Créateurs et repreneurs d'entreprises	37
● Accompagnement EGEE	38
● Cap Entreprises - Inno TSD.....	39
● Accompagnement Itinérance	40
● Accompagnement individuel par un expert-comptable	41
● 1/2 journée d'information – entreprendre en SCOP - Union Régionale des SCOP de l'Ouest	42
● Accompagnement ZOOPOLE développement.....	43
III. DU PROJET A LA REALISATION	44
>> QUI PEUT M'INFORMER POUR L'IMPLANTATION DE MON ENTREPRISE SUR LE PAYS DE SAINT BRIEUC ?	44
● Les collectivités.....	44
● Le site www.locaux22.com de Côtes d'Armor Développement	45
● Les Pépinières et hôtels d'entreprises Cap Entreprises.....	46
● Les Pépinières et hôtels d'entreprises du ZOOPOLE	47
>> QUI PEUT M'INFORMER SUR LES DIFFERENTS STATUTS JURIDIQUES?.....	48
● Chambre de Commerce et de l'Industrie	48
● Chambre de Métiers et de l'Artisanat	49
● Information sur les statuts pour les porteurs de projets d'entreprises de l'ESS Rich'ESS (Pôle ESS)	50
● RSI Bretagne	51
● Union Régionale des SCOP de l'OUEST.....	52
● Urssaf	53

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ? 54

- Microcrédit - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) 54
- Aide à la création - Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph)..... 55
- Aide Apport en capital Armor Angels 56
- Prêt d'honneur Armor Initiative 57
- Garantie bancaire - Bretagne Développement Initiatives 58
- "Clubs Locaux d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent" (CLEFE) 59
- Aide Créarmor Conseil Général 60
- "Fonds de garantie à l'initiative des femmes" (FGIF) Bretagne Développement Initiatives 61
- Réinsertion par la création Dispositif spécifique Fondation de la 2^{ème} Chance 62
- Prêt pour projet innovant Oséo 63
- Avance de capital Pôle emploi..... 64
- Prêt d'honneur Réseau Entreprendre Bretagne..... 65
- Prêt Participatif et Garantie bancaire Union Régionale des SCOP de l'Ouest 66
- ZOOPOLE développement 67
- Aide à la réinsertion par la création de micro-entreprise 68

>> QUELLES FORMALITES SONT A EFFECTUER ET A QUEL ENDROIT ? 69

- CFE Chambre d'Agriculture 69
- CFE Chambre de Commerce et de l'Industrie 70
- CFE Chambre de Métiers et de l'Artisanat..... 71
- CFE Greffe Tribunal de Commerce 72
- CFE URSSAF..... 73
- Protection de la marque - "Institut National de la Propriété Industrielle" (INPI) 74

IV. DE LA REALISATION AU SUIVI 75**>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION? 75**

- Suivi par l'Adie 75
- Participation au suivi de créateurs d'entreprises - AGIR abcd 22 76
- Armor Parrainage 77
- Suivi par la BGE Côtes d'Armor 78
- Suivi par la pépinière/Cap Entreprises 79
- Parrainage EGEE..... 80

- **Accompagnement individuel par un expert comptable 81**
- **Parrainage - Réseau Entreprendre Bretagne 82**
- **Accompagnement en post-crédation pour les porteurs de projets d'entreprises de l'ESS83**
- **RSI..... 84**
- **Suivi par l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest..... 85**
- **Accompagnement post-crédation ZOOPOLE développement 86**

I. DE L'ENVIE A L'IDEE

>> QUI PEUT M'ACCUEILLIR ET M'ORIENTER VERS LES STRUCTURES ADAPTEES ?

- Accueil virtuel www.cre-actions.com

POUR QUI ?

> Tout public

POUR QUOI ?

> Aider le futur créateur à trouver les structures les plus adaptées à son projet.

COMMENT ?

> CRE' ACTIONS est un réseau original et performant dont le but est d'optimiser l'accompagnement des créateurs et des créatrices d'entreprise et accroître l'activité économique sur le territoire. (En ligne : guide, carnet d'adresses et liens utiles)

DE L'ENVIE A L'IDEE >> QUI PEUT M'ACCUEILLIR ET M'ORIENTER VERS LES STRUCTURES ADAPTEES ?

- **Accueil Diagnostic
BGE Côtes d'Armor**

OU ?

- > BGE Côtes d'Armor,
Accueil et prise de rendez-vous au 02 96 21 17 75
RDV sur Guingamp, Saint Briec, Dinan, Lannion, Loudéac, Rostrenen
ou Paimpol

POUR QUI ?

- > Toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprises TPE

POUR QUOI ?

- > Accueillir en premier rendez-vous les créateurs et repreneurs d'entreprise.

COMMENT ?

- > Les aider à mesurer le potentiel de votre projet,
- > repérer les étapes de la création ou de la reprise d'entreprise,
- > répondre à leurs questions,
- > les orienter vers le bon interlocuteur.

En 2010, 1200 personnes accueillies par la BGE Côtes d'Armor

Opérateur **conventionné** NACRE, pour le montage de projet, le financement et le suivi post création.

DE L'ENVIE A L'IDEE

>> QUI PEUT M'ACCUEILLIR ET M'ORIENTER VERS LES STRUCTURES ADAPTEES ?

- Accueil individuel et orientation
Chambre de Commerce et d'Industrie

OU ?

- > Chambre de Commerce et d'Industrie
Accueil : 02 96 78 62 00
Espace Entreprendre : Sophie ROUAULT : 02 96 78 62 21

POUR QUI ?

- > Toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise dans le secteur du commerce, de l'industrie et des services

POUR QUOI ?

- > Identifier les besoins du créateur, proposer des solutions adaptées et réorienter vers les structures plus spécialisées.

COMMENT ?

- > Première analyse du projet et orientation vers un accompagnement adapté dans le cadre d'un premier accueil.
- > Un Espace Entreprendre accueille le créateur et, dans le cadre d'une démarche qualité, s'engage à répondre aux différentes demandes, à mettre à disposition de la documentation et à proposer des rendez-vous individuels avec les conseillers CCI.

Accueil sur place de façon anonyme, gratuite et sans rendez-vous.

Structure **non conventionnée** NACRE mais labellisée NACRE pour le montage de projet et le développement de l'entreprise.

DE L'ENVIE A L'IDEE

>> QUI PEUT M'ACCUEILLIR ET M'ORIENTER VERS LES STRUCTURES ADAPTEES ?

- **Accueil individuel**
Cité des Métiers

OU ?

> Cité des Métiers
Accueil : 02 96 76 51 51

POUR QUI ?

> Tout public

POUR QUOI ?

> Aider le futur créateur à trouver les structures les plus adaptées à son projet.

COMMENT ?

> Identifier les étapes de la création, S'informer pour faire avancer son projet et repérer les principaux interlocuteurs.

Accueil sur place par des conseillères de façon anonyme, gratuite et sans rendez-vous.

DE L'ENVIE A L'IDEE

>> QUI PEUT M'ACCUEILLIR ET M'ORIENTER VERS LES STRUCTURES ADAPTEES ?

- **Accueil individuel**
Chambre de Métiers et de l'Artisanat

OU ?

- > Chambre de métiers et de l'artisanat
Accueil : 02 96 76 26 26

POUR QUI ?

- > Activités artisanales.

POUR QUOI ?

- > Aider le futur créateur à trouver les structures les plus adaptées à son projet.

COMMENT ?

- > Accueil sur place.
- > Consulter la liste des entreprises à entreprendre.
- > Vérifier que l'activité est artisanale et bien orienter vers le bon interlocuteur :
 - Taille : pas plus de dix salariés,
 - Prestations de services à caractère manuel,
 - Double caractère artisanale et commerciale,
 - Pour les entreprises qui font principalement de la revente en l'Etat, orienter vers la CCI.
- > Si l'entreprise est artisanale, orienter vers la ½ journée d'information créateurs ou repreneurs d'une entreprise artisanale classique.

Consulter le carnet de route du créateur et repreneur d'entreprises qui souhaitent s'installer dans l'artisanat sur le site www.createur-repreneur.fr

DE L'ENVIE A L'IDEE

>> QUI PEUT M'ACCUEILLIR ET M'ORIENTER VERS LES STRUCTURES ADAPTEES ?

- **Cap Entreprises
Inno TSD**

OU ?

> Cap Entreprises – 30 rue des Châtelets – 22 950 TREGUEUX
Véronique DREAN - Tél. 02 96 76 63 63

POUR QUI ?

> Créateurs et repreneurs d'entreprises

POUR QUOI ?

> Orientation vers les structures d'accompagnement présentes à Cap Entreprises au sein de la Maison de l'Economie : Adie, Bdi, Armor Initiative, BG et les organismes extérieurs tels que les Chambres Consulaires, le Zoopôle.

COMMENT ?

> Inno TSD est gestionnaire de Cap Entreprises par délégation de service public de Saint-Brieuc Agglomération. Inno TSD accueille les porteurs de projets pour la Maison de l'Economie, la Pépinière et l'hôtel d'entreprises. Dans ce contexte, inno TSD oriente ou réoriente les porteurs de projets vers les structures adéquates en fonction de la nature de leur activité et de leur état d'avancement. L'accueil se fait sur entretien en face à face avec prise de rdv préalable ou directement sur site avec les assistantes qui reçoivent les visiteurs.

DE L'ENVIE A L'IDEE

>> QUI PEUT M'ACCUEILLIR ET M'ORIENTER VERS LES STRUCTURES ADAPTEES ?

- **Accueil individuel**
Pôle emploi

OU ?

> Pôle emploi : 3949

POUR QUI ?

> Demandeurs d'emploi

POUR QUOI ?

> Aider le futur créateur à trouver les structures les plus adaptées à son projet.

COMMENT ?

> Répondre aux questions du porteur de projet et proposer des outils et services adaptés à ses besoins.

DE L'ENVIE A L'IDEE

>> QUI PEUT M'ACCUEILLIR ET M'ORIENTER VERS LES STRUCTURES ADAPTEES ?

- **Orientation de porteurs de projets dans le domaine de l'ESS**
Rich'ESS (Pôle ESS)

OU ?

> Rich'ESS, Pôle d'économie Sociale et solidaire du Pays de St-Brieuc
Novapôle - 2, rue de la Croix Lormel – 22190 PLERIN
Laurence FALKENSTEIN, 02 96 52 19 69
Mél : l.falkenstein@avant-premier.es.coop
Dominique BABILOTTE : 02 96 52 19 69

POUR QUI ?

> Toute personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprises de l'ESS

POUR QUOI ?

> ORIENTER VERS LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUES

COMMENT ?

> Accompagnement du porteur de projet

II. DE L'IDEE AU PROJET

>> EMERGENCE DE PROJET : QUI PEUT M'AIDER ?

- **"De l'idée à la décision" Sensibilisation à la création d'entreprise
Atelier AFPA**

OU ?

> Association française pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) :
29, rue des Madières – 22 360 LANGUEUX : 02 96 52 42 42

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant une idée ou un projet de création ou de reprise d'entreprise souhaitant en groupe approfondir sa réflexion et recueillir des informations sur la construction d'un projet.

POURQUOI ?

> Entamer un travail d'information et de réflexion sur la démarche de création
> Mesurer les enjeux
> Acquérir des repères pour construire la démarche
> Identifier les interlocuteurs
> Répondre aux questions des participants (les aides, l'étude de marché, le prévisionnel, les formes juridiques....)

COMMENT ?

> 5 jours consécutives
Une session par mois
Gratuit
Inscription directe par téléphone

DE L'IDEE AU PROJET

>> EMERGENCE DE PROJET: QUI PEUT M'AIDER ?

- **Comment se révéler créatrice/créateur d'entreprise ou d'activité ?**
Atelier BGE Côtes d'Armor

OU ?

> BGE Côtes d'Armor,
Accueil et prise de rendez-vous au 02 96 21 17 75
RDV sur Guingamp, Saint Briec, Dinan, Lannion, Loudéac, Rostrenen
ou Paimpol

POUR QUI ?

> Toute personne demandeur d'emploi ou titulaire des minima sociaux (RSA, ASS, etc.), « Qui a envie de faire quelque chose », qui n'a pas de projet défini, qui a besoin de clarifier ou enrichir une idée ou qui n'expriment pas l'idée de créer, mais à qui on offre la possibilité d'y penser
Et qui s'interroge sur son parcours professionnel et personnel

POUR QUOI ?

> Révéler et valoriser de nouveaux entrepreneurs
> Mettre l'accent sur les réalités personnelles et économiques qu'implique la création d'entreprise
> Désamorcer des orientations vers la création non pertinentes

COMMENT ?

En collectif : Passage de l'envie à l'idée

- Perception de la création d'entreprise par les porteurs d'intentions et sa réalité
- Découverte des éléments clés d'un projet de création d'entreprise
- Présentation d'outils de recherche d'idées

En individuel : Passage de l'idée au projet en 2 entretiens

Opérateur **conventionné** NACRE pour le montage de projet, le financement et le suivi post création

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet, le financement et le lancement de l'activité.

DE L'IDEE AU PROJET

>> EMERGENCE DE PROJET: QUI PEUT M'AIDER ?

- **Comment se révéler créatrice/créateur d'entreprise ou d'activité ?**
Atelier BGE Côtes d'Armor

OU ?

> BGE Côtes d'Armor,
Accueil et prise de rendez-vous au 02 96 21 17 75
RDV sur Guingamp, Saint Briec, Dinan, Lannion, Loudéac, Rostrenen
ou Paimpol

POUR QUI ?

> Toute personne demandeur d'emploi ou titulaire des minima sociaux (RSA, ASS, etc.), « Qui a envie de faire quelque chose », qui n'a pas de projet défini, qui a besoin de clarifier ou enrichir une idée ou qui n'expriment pas l'idée de créer, mais à qui on offre la possibilité d'y penser
Et qui s'interroge sur son parcours professionnel et personnel

POUR QUOI ?

> Révéler et valoriser de nouveaux entrepreneurs
> Mettre l'accent sur les réalités personnelles et économiques qu'implique la création d'entreprise
> Désamorcer des orientations vers la création non pertinentes

COMMENT ?

En collectif : Passage de l'envie à l'idée

- Perception de la création d'entreprise par les porteurs d'intentions et sa réalité
- Découverte des éléments clés d'un projet de création d'entreprise
- Présentation d'outils de recherche d'idées

En individuel : Passage de l'idée au projet en 2 entretiens

Opérateur **conventionné** NACRE pour le montage de projet, le financement et le suivi post création

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet, le financement et le lancement de l'activité.

DE L'IDEE AU PROJET

>> EMERGENCE DE PROJET: QUI PEUT M'AIDER ?

- **Cap Entreprises
Inno TSD**

OU ?

> Cap Entreprises – 30 rue des Châtelets – 22 950 TREGUEUX
Véronique DREAN Tél. 02 96 76 63 63

POUR QUI ?

> Créateurs ou repreneurs d'entreprises avec un projet de création sur des marchés B to B (clientèle de professionnels : entreprises, collectivités principalement) et envisageant un hébergement en pépinière ou hôtel d'entreprises. Les créations d'entreprises de service, production ou commerce avec une clientèle de particuliers sont exclus du champ d'action d'Inno TSD.

POUR QUOI ?

> Inno TSD prépare les projets de création ou de reprise en vue de leur passage en commission d'agrément qui décidera de leur intégration en pépinière ou hôtel d'entreprises. Inno TSD dispose d'une grande expertise en études de marchés et propose des interventions sur devis pour viabiliser les projets de création d'entreprise.

COMMENT ?

Entretiens en face à face pour construire le business plan avec appel à des experts en cas de besoin (avocat, expert-comptable, expert en propriété industrielle...).

DE L'IDEE AU PROJET

>> EMERGENCE DE PROJET: QUI PEUT M'AIDER ?

- **"Organiser votre projet de création ou de reprise d'entreprise"**
Atelier Pôle Emploi

OU ?

- > Pôle emploi : 3949
- > Animation par la Boutique de Gestion Côtes d'Armor

POUR QUI ?

- > Demandeurs d'emploi

POUR QUOI ?

- > Accueillir et accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise.

COMMENT ?

- > Identifier les étapes à suivre pour la réalisation de son projet,> Faire le point sur les différents aspects à traiter - personnel, financier, juridique, technique,
- > Repérer les points forts et les points faibles de son projet, et de décider de poursuivre ou non son projet,
- > Présenter son projet de façon argumentée et chiffrée.

DE L'IDEE AU PROJET

>> EMERGENCE DE PROJET: QUI PEUT M'AIDER ?

- "L'Évaluation Préalable à la Création ou Reprise d'Entreprise" (EPCRE) Prestation Pôle Emploi

OU ?

> Pôle emploi : 3949

POUR QUI ?

> Demandeurs d'emploi

POUR QUOI ?

> Accueillir et accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise.

COMMENT ?

> Déterminer les points forts et les points faibles du projet,
> Etudier la faisabilité du projet,
> Identifier les actions nécessaires à la poursuite du projet,
> Avoir une organisation et une méthode de cette évaluation,
> Faire une évaluation Préalable à la Création ou Reprise d'Entreprise (EPCRE) est assurée par un prestataire de Pôle emploi qui accompagne individuellement le porteur de projet au cours de 6 entretiens répartis sur 3 à 4 semaines en fonction des besoins.
Le prestataire propose l'analyse du projet et oriente vers des organismes spécialisés en création d'entreprise pour la mise en œuvre.

DE L'IDEE AU PROJET

>> EMERGENCE DE PROJET: QUI PEUT M'AIDER ?

- **Accompagnement de porteurs de projets d'entreprises de l'ESS**
Rich'ESS (Pôle ESS)

OU ?

> Rich'ESS
Novapôle - 2, rue de la Croix Lormel – 22190 PLERIN
Laurence FALKENSTEIN, 02 96 52 19 69
Mél : l.falkenstein@avant-premier.es.coop
Dominique BABILOTTE : 02 96 52 19 69

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprises de l'ESS

POUR QUOI ?

> Aider à l'émergence du projet à sa formalisation.

COMMENT ?

> Prestation de conseil et rencontre avec d'autres structures

DE L'IDEE AU PROJET

>> EMERGENCE DE PROJET: QUI PEUT M'AIDER ?

- **Accompagnement de porteurs de projet**
Union Régionale des Entreprises d'Insertion

PREALABLE

> Une Entreprise d'Insertion est une entreprise authentique au service d'un projet social, agissant dans le secteur marchand concurrentiel, avec l'ensemble des contraintes juridiques fiscales et réglementaires du droit commun.

OU ?

> Orientation par un partenaire socio-économique, politique ou institutionnel de l'IAE.

Antenne UREI à l'Espace Initiative Emploi

POUR QUI ?

> Porteurs de projets et repreneurs d'entreprise, à vocation sociale

POUR QUOI ?

> Valider la viabilité économique du projet.

> Mesurer l'adéquation du projet social avec les besoins du territoire et sa compatibilité avec le projet économique.

COMMENT ?

> Accompagnement du porteur de projet,

> Prestation de conseil,

> Mise à disposition des compétences de son réseau,

> Mise en relation avec les partenaires économiques, sociaux, financiers,

> Mise à disposition des outils méthodologiques du réseau.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- Aide au montage de projet pour les créateurs bénéficiant des microcrédits à l'Adie

OU ?

> Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), François ROLAND, Conseiller Accompagnement sur les Côtes d'Armor : 02 96 76 64 21

POUR QUI ?

> Toutes personnes susceptibles d'être financées par l'Adie, c'est-à-dire les personnes exclues du système bancaire classique

POUR QUOI ?

> Accompagnement en amont court visant à :

- Valider la maturité et les chances de succès du projet ;
- Informer et conseiller sur l'ensemble des problématiques (juridique, social et fiscal, prévisionnel d'activité...);
- Préparer le financement.

COMMENT ?

> Entretiens individuels ou formation collective.

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet, le financement et le lancement de l'activité.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- **"Gestion pour Créateurs et Repreneurs d'Entreprise"**
Formation en présentiel - AFPA

OU ?

> Association française pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)
Langueux : 02 96 52 42 42

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant pris la décision de créer ou reprendre une entreprise

POUR QUOI ?

> Acquérir des connaissances en gestion.
> Préparer le dossier de présentation du projet.

Programme :

> **Élaboration d'une étude de marché**

Analyse du marché (clientèle, concurrence)
Définition du plan d'action commercial : produits, fournisseurs, implantation ...

> **Élaboration de l'étude financière**

Outils de comptabilité et de gestion financière
Plan de trésorerie, plan de financement sur 3 ans
Chiffrage du dossier financier

> **Aspects juridiques et fiscaux de la vie de l'entreprise**

Choix du statut juridique
Statut social de l'entrepreneur
Régimes fiscaux
Obligations comptables, juridiques et fiscales

> **Le choix d'une forme juridique**

Entreprise individuelle ou société
Le statut social du chef d'entreprise

COMMENT ?

> Stage de gestion (8 semaines) pour préparer le dossier de création.
Formation gratuite (ou CIF) et rémunérée.
Dossier de candidature disponible sur simple demande téléphonique.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- **"Gestion pour Créateurs et Repreneurs d'Entreprise"**
Formation à distance - AFPA

OU ?

> Association française pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)
Langueux : 02 96 52 42 42

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant pris la décision de créer ou reprendre une entreprise

POUR QUOI ?

> Acquérir des connaissances en gestion, à distance.
> Préparer le dossier de présentation du projet.

Programme :

- > **Élaboration d'une étude de marché**
- > **Élaboration de l'étude financière**
- > **Aspects juridiques et fiscaux de la vie de l'entreprise**
- > **Le choix d'une forme juridique**

La formation ouverte à distance, c'est :

- > Un travail organisé individuellement
- > Des supports de formation conçus par des professionnels
- > Des temps de regroupement entre participants
- > Un jour de présence par semaine au centre de formation
- > Une communication permanente avec le formateur via Internet ou par téléphone
- > Une salle de formation réservée avec connexion Internet

COMMENT ?

> Stage de gestion (9 semaines) pour préparer le dossier de création.
Formation gratuite (ou CIF) et rémunérée.
Dossier de candidature disponible sur simple demande téléphonique.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- **"Comptabilité et gestion financière pour créateur d'entreprise"
AFPA**

OU ?

> Association française pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)
Langueux : 02 96 52 42 42

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant pris la décision de créer ou reprendre une entreprise

POUR QUOI ?

> Acquérir des connaissances en comptabilité et en gestion financière,
> Préparer le plan d'affaires.

Programme :

- > **Les documents comptables de synthèse et le plan comptable**
- > **La technique comptable**
- > **Analyse dynamique des tableaux de synthèse**
- > **Le prévisionnel financier**
- > **Le tableau de bord**

COMMENT ?

> Stage de comptabilité et de gestion financière (3 semaines)
> Inscription par Pôle Emploi,
> Formation gratuite et rémunérée.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- **Accompagnement pour les projets en statut entrepreneur-salarié en Coopératives d'Activités et d'Emploi**

OU ?

> Avant-PREMIERES – Bâti-PREMIERES (projet dans le domaine du bâtiment)
et COOP DOMI OUEST (projet dans le domaine des services à la personne)
Tél. : 02 96 52 19 69

POUR QUI ?

> Les coopératives d'activités et d'emploi s'adressent à **toute personne qui veut créer son emploi** en développant une activité économique mais qui ne souhaite pas ou ne s'estime pas prête à créer immédiatement une entreprise dans le secteur des prestations de services aux professionnels et aux particuliers, l'environnement, le bien-être, la vente, la création et l'artisanat d'art et le bâtiment.

POUR QUOI ?

> Développer son activité, sans avoir à créer son entreprise.
> Tester son projet en "grandeur réelle".
> Entreprendre dans un collectif pour ne pas être seul.
> Se former au métier d'entrepreneur pour valoriser son savoir-faire.
> Bénéficier d'un contrat de travail pour sécuriser votre création.
> Déléguer l'administration, la comptabilité, la fiscalité à des professionnels pour vous consacrer exclusivement à vos clients.
>- Créer de la richesse solidaire pour donner du sens à votre entreprise.

COMMENT ?

> Etape 1 : information et diagnostic du projet,
> Etape 2 : convention d'accompagnement et démarrage du projet,
> Etape 3 : contrat de travail : rémunération et poursuite du développement de l'activité.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- **Accompagnement individuel et/ou collectif
BGE Côtes d'Armor**

OU ?

> BGE Côtes d'Armor,
Accueil et prise de rendez-vous au 02 96 21 17 75
RDV sur Guingamp, Saint Briec, Dinan, Lannion, Loudéac, Rostrenen
ou Paimpol

POUR QUI ?

> Porteurs de projets de création ou reprise de TPE

POUR QUOI ?

> Accueillir et accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise.

COMMENT ?

> Définir son activité,
> Connaître le marché,
> Mesurer la rentabilité et la viabilité économique de son projet,
> Choisir le cadre juridique, fiscal et social le plus judicieux,
> Rechercher des financements,
> Construire son dossier.

En collectif : une formation méthodologique à la création ou
reprise d'entreprise
Formation de 15 jours :

En individuel : un accompagnement personnalisé pour diagnostiquer
le parcours et le projet, étudier la faisabilité du projet, optimiser la recherche
de financement, consolider et développer l'entreprise

Opérateur NACRE, pour le montage, le financement et le suivi post création

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- Entretiens individuel et collectif

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille

OU ?

- > CIDFF, Marie-Christine Le GOFF : 02 96 78 47 82

POUR QUI ?

- > Tout public et spécifiquement les femmes

POUR QUOI ?

- > Informer et accompagner des créateurs et repreneurs d'entreprise et spécifiquement les femmes.

COMMENT ?

- > Entretiens individuels et collectifs afin d'informer la création, la reprise, le développement d'entreprise ou d'activité.
- > Atelier thématique " Jeux de comptes "

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- **Accompagnement Chambre d'Agriculture**

OU ?

> Chambre d'Agriculture Accueil Point info : 02 96 79 22 45

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise (installation) d'entreprise de l'agriculture.

POUR QUOI ?

> Accompagner et informer les porteurs de projet pour la transmission, création et/ou reprise d'une exploitation.

COMMENT ?

> Il existe 2 pôles de porteurs de projet : l'installation (reprise) et la création.

(Pour l'installation, l'activité est prévue et il existe un foncier. Pour la création, ce n'est pas le cas.)

> Un stage collectif de 21 heures est obligatoire pour reprendre ou créer une exploitation.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- "Les 4 premières heures de votre entreprise"
Chambre de Commerce et d'Industrie

OU ?

> Chambre de Commerce et d'Industrie
Espace Entreprendre : Sophie ROUAULT : 02 96 78 62 00

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise dans le secteur du commerce, de l'industrie et des services

POUR QUOI ?

> Informer et accompagner sur les secteurs commerciaux ou industriels ou de services avec un apport de formation et d'information en fonction du projet.

COMMENT ?

> Destinée aux créateurs et repreneurs d'entreprise, cette réunion d'information collective gratuite est indispensable à la maîtrise des principales phases d'une création-reprise d'entreprise.

Thèmes abordés :

- L'approche marché,
- Les aspects juridiques et fiscaux,
- L'approche financière
- Les aides à la création et reprise d'entreprises

> Possibilité de prise de rendez-vous individuel gratuit à la suite de cette réunion d'information collective

Structure **non conventionnée** NACRE mais labellisée NACRE pour le montage de projet et le développement de l'entreprise.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- "5 jours pour entreprendre"
Chambre de Commerce et d'Industrie

OU ?

> Chambre de Commerce et d'Industrie
Espace Entreprendre : Sophie ROUAULT : 02 96 78 62 01

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise dans le secteur du commerce, de l'industrie et des services

POUR QUOI ?

> Informer et accompagner sur les secteurs commerciaux ou industriels ou de services avec un apport de formation et d'information en fonction du projet

COMMENT ?

- > Mettre en place sa démarche commerciale
 - > Choisir son statut et connaître la réglementation
 - > Connaître ses obligations fiscales et comptables
 - > Savoir gérer son entreprise
 - > Comment convaincre son banquier
- 100€/personne

Structure **non conventionnée** NACRE mais labellisée NACRE pour le montage du projet et le développement de l'entreprise.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- "La matinée sociale : cotisations obligatoires du TNS"
Chambre de Commerce et d'Industrie

OU ?

> Chambre de Commerce et d'Industrie
Espace Entreprendre : ROUAULT Sophie : 02 96 78 62 02

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise dans le secteur du commerce, de l'industrie et des services

POUR QUOI ?

> Informer et accompagner sur les secteurs commerciaux ou industriels ou de services avec un apport de formation et d'information en fonction du projet

COMMENT ?

> Sensibiliser aux cotisations et aux régimes sociaux obligatoires du travailleur non-salarié.
Réunion animée par la Caisse du Régime Social des Indépendants et l'URSSAF.
Gratuit

Structure **non conventionnée** NACRE mais labellisée NACRE pour le montage du projet et le développement de l'entreprise.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- "Parcours créateur"

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

OU ?

> Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Accueil : 02 96 76 26 26

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise dans le domaine de l'artisanat.

POUR QUOI ?

> Informer et accompagner au montage de dossier pour les porteurs de projet de services à caractère technique.

COMMENT ?

> ½ journée d'information sur le parcours de l'artisan (réglementations, démarches à effectuer, prestations obligatoires et complémentaires dispensées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, méthodes d'élaboration du projet,...), Gratuit

> Stage de Préparation à l'Installation SPI 2X3 jours – Obligatoire sauf exception (bâtir son projet et apprendre à piloter la future entreprise), 295€ pour les chefs d'entreprise sans repas/87€ pour les conjoints et co-gérants - avec possibilité de remboursement de 150€ par le CFE si inscription dans les 6 mois après le stage

> Entretien individuel post stage avec un conseiller (conseil sur son projet et vérification de la cohérence du projet), Gratuit

Structure **non conventionnée** NACRE mais la Plateforme qui s'occupe du SPI est agréée NACRE.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- "Prestations complémentaires"
Chambre de Métiers et de l'Artisanat

OU ?

- > Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Accueil : 02 96 76 26 26

POUR QUI ?

- > Toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise dans le domaine de l'artisanat.

POUR QUOI ?

- > Proposer des prestations complémentaires non obligatoires aux créateurs.

COMMENT ?

- > Rencontrer un conseiller en entretien individuel, Gratuit
- > Mettre en relation cédants/repreneurs, Gratuit pour le repreneur,
- > Proposer des modules de formations complémentaires d'une journée, Gratuit, sur des thèmes divers : l'informatique, la gestion, la prospection et la fidélisation de la clientèle, la publicité, la comptabilité, le calcul du prix de revient, ...
Date des stages communiquée à la ½ journée d'information,
- > Suivi après installation proposer les deux premières années qui suivent sa création (ou sa reprise), Gratuit

Structure **non conventionnée** NACRE mais la Plateforme qui s'occupe du SPI est agréée NACRE.

DE L'IDEE AU PROJET

>> >> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- Réunion mensuelle

Club des Créateurs et repreneurs d'entreprises

OU ?

> Club des Créateurs et repreneurs d'entreprises des Côtes d'Armor
Didier BENOIST, Président : 06 32 78 43 86
Mél : stbrieuc@clubdescreateurs22.org

POUR QUI ?

> Toutes les personnes ayant un projet de création d'entreprise dans l'industrie, le commerce et l'artisanat, la prestation de service.

POUR QUOI ?

> Echanger et partager des expériences pour le repreneur et créateur d'entreprise avec des personnes ayant le même vécu.
> Aider les nouveaux chefs d'entreprise dans le développement de leur projet.

COMMENT ?

Réunions mensuelles animées par des professionnels du département, et dont les objectifs sont :

- > La formation pour l'élaboration de votre projet ;
- > L'accompagnement lors des premières années de création ou de reprise ;
- > L'échange d'expériences entre personnes partageant souvent les mêmes interrogations ;
- > L'accueil pour permettre aux créateurs et repreneurs de créer un premier tissu relationnel ;
- > La diffusion d'informations pour être au courant des mutations perpétuelles du monde de l'entreprise ;
- > L'entraide pour ne pas se sentir isolé dans le parcours de la création et reprise d'entreprises.

Cotisation annuelle d'adhésion demandée : 60 €

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- **Accompagnement EGEE**

OU ?

> Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE),
Jean-Pierre MACHET délégué départemental : 02 96 79 15 65
Mél : jean-pier.machet@wanadoo.fr
Bernard MICHEL: responsable de pays St-Brieuc : 02 96 73 02.23
Mél : bernard.michel1@hotmail.fr

POUR QUI ?

> Tout public

POUR QUOI ?

> Accompagner les candidats à la création d'entreprise par des intervenants retraités (cadre d'entreprises).

COMMENT ?

> 35 conseillers bénévoles dans le département répartis par pays au plus proche de l'entreprise.
> Accompagnement d'un projet de création dans les domaines suivants :
- Démarches administratives
- Structures juridiques
- Montage financier
- Plan d'action / Business plan...
- Etudes de marché, définition d'une stratégie commerciale, conduite d'une discussion commerciale.

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet et le lancement de l'activité.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- **Cap Entreprises
Inno TSD**

OU ?

> Cap Entreprises – 30 rue des Châtelets – 22950 TREGUEUX
Jean-Charles MINIER Tél. 02 96 76 63 63

POUR QUI ?

> Créateurs ou repreneurs d'entreprises avec un projet de création sur des marchés B to B (clientèle de professionnels : entreprises, collectivités principalement) et envisageant un hébergement en pépinière ou hôtel d'entreprises. Les créations d'entreprises de service, production ou commerce avec une clientèle de particuliers sont exclus du champ d'action d'Inno TSD.

POUR QUOI ?

> Inno TSD apporte sa contribution dans le montage des dossiers de création et leur soutien auprès des partenaires financiers. Elle dispose d'un dossier type avec une trame commune à d'autres organismes pour gagner en efficacité et simplifier les procédures

COMMENT ?

Entretiens en face à face

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- **Accompagnement Itinérance**

OU ?

> Itinérance
Accueil 22 : 02 96 60 86 40

POUR QUI ?

> Porteurs de projets Gens du voyage

POUR QUOI ?

> Accompagner les gens du voyage porteurs de projet de micro-entreprise.

COMMENT ?

> Informer et accompagner dans les démarches de création d'entreprise.
> Disposer d'une adresse postale de l'entreprise.
L'accompagnateur gère les courriers reçus pour l'entreprise.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- **Accompagnement individuel par un expert-comptable**

OU ?

> L'Ordre des Experts Comptables
Accueil Bretagne : 02 99 83 37 37

POUR QUI ?

> Tout Public

POUR QUOI ?

> Etudier le projet et conseiller dans son développement

COMMENT ?

> Prise de rendez-vous et accueil individuel au sein du cabinet ou à domicile.

> 12 heures d'accompagnement conseil offertes par un expert-comptable sur l'ensemble de la prestation d'accompagnement (c'est-à-dire sur un total de 26 heures à 40 heures – temps indicatif qui peut-être diminué ou augmenté selon le projet) :

- 8 heures d'accompagnement sur l'analyse et la finalisation du projet de création reprise d'entreprise ;
- 1 heure de préparation à l'accomplissement des formalités ;
- 3 heures d'accompagnement post-crédation ou reprise d'entreprise.

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- 1/2 journée d'information – entreprendre en SCOP
Union Régionale des SCOP de l'Ouest

OU ?

> Union Régionale des SCOP de l'Ouest
Anne-Sophie DELEON - Tél. : 02 99 35 19 00 – Mél : asdeleon@scop.coop

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant un projet à plusieurs de création ou de reprise d'entreprise sous statut salarié.

POUR QUOI ?

> Informer et accompagner des créateurs et repreneurs d'entreprise coopérative et participative SCOP

COMMENT ?

> ½ journée d'information sur la SCOP

DE L'IDEE AU PROJET

>> QUI PEUT M'INFORMER ET/OU M'ACCOMPAGNER SUR LE MONTAGE DE MON DOSSIER DE CREATION ?

- **Accompagnement ZOOPOLE développement**

OU ?

> ZOOPOLE développement : 02 96 76 61 61
Jean-Erik BLOCHET : jean-erik.bloch@zoopole.asso.fr
Julie CALVEZ julie.calvez@zoopole.asso.fr

POUR QUI ?

> Toutes les personnes ayant un projet de création d'entreprise à caractère technologique et innovant.

POUR QUOI ?

> Proposer, de l'idée aux trois premières années d'activité, un accompagnement sur mesure en toute confidentialité.

COMMENT ?

> Si le ZOOPOLE est aujourd'hui reconnu comme un pôle d'activité technologique majeur au plan national dans le secteur de l'agroalimentaire, et des biotechnologies, la mission d'appui à la création d'entreprise de ZOOPOLE développement s'ouvre également à d'autres secteurs aussi variés que l'environnement, les dispositifs médicaux, la cosmétique, les machines spéciales, l'automatisme, l'informatique, etc.

L'accompagnement des porteurs se traduit par :

- > un conseil personnalisé (technique, commercial, juridique, financier),
- > une mise en relation avec un réseau d'experts, pour optimiser le développement du projet,
- > l'organisation de sessions de formations sur les thématiques propres à la création d'entreprise innovante,
- > un accompagnement dans la recherche de partenaires et de financements.

En effet, ZOOPOLE développement oriente les créateurs vers les dispositifs d'aides adaptés à leur projet et les assiste dans le montage des dossiers d'innovation (Oséo, collectivités territoriales, concours, ...). Ces financements contribuent aux charges du projet d'innovation : prototypage, tests, accompagnement commercial et juridique, recrutement.

III. DU PROJET A LA REALISATION

>> QUI PEUT M'INFORMER POUR L'IMPLANTATION DE MON ENTREPRISE SUR LE PAYS DE SAINT BRIEUC ?

- **Les collectivités**

OU ?

- > Saint Brieuc Agglomération : 02 96 77 20 71
- > Lamballe Communauté : 02 96 50 93 72
- > Communauté de communes Côtes de Penthièvre : 02 96 32 98 90
- > Communauté de communes Sud Goelo : 02 96 70 65 69
- > Communauté de communes du Pays de Quintin : 02 96 79 62 55
- > Communauté de communes Centre Armor Puissance 4 : 02 96 42 17 70

POUR QUI ?

- > Tout public

POUR QUOI ?

- > Disponibilité des terrains et locaux par communes et par pays.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUI PEUT M'INFORMER POUR L'IMPLANTATION DE MON ENTREPRISE SUR LE PAYS DE SAINT BRIEUC ?

- Le site www.locaux22.com de Côtes d'Armor Développement

OU ?

- > Côtes d'Armor Développement, Nadège DURAND : 02 96 58 06 58

POUR QUI ?

- > Tous projets du nautisme, de l'agro-alimentaire, de la logistique, du service aux entreprises ou aux particuliers à caractère innovant .

POUR QUOI ?

- > Aider à trouver de l'immobilier sur le bassin local, départemental et régional.

COMMENT ?

- > Permet de mettre en relation les prestataires immobiliers et les créateurs grâce au site www.locaux22.com .

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUI PEUT M'INFORMER POUR L'IMPLANTATION DE MON ENTREPRISE SUR LE PAYS DE SAINT BRIEUC ?

• Les Pépinières et hôtels d'entreprises Cap Entreprises

OU ?

> Cap Entreprises, Jean-Charles MINIER : 02 96 76 63 63

POUR QUI ?

> Entreprises de moins de 5 ans avec pour activité le service aux entreprises ou la production ou négoce auprès des professionnels.

POUR QUOI ?

> Fournir un espace immobilier complet (bureaux ou ateliers), pour créer un environnement de travail le plus favorable qui soit aux jeunes entreprises.

COMMENT ?

> La pépinière propose aux jeunes entreprises des locaux, équipés de mobilier, à un loyer inférieur aux prix du marché et un forfait pour les charges englobant la consommation d'eau, d'électricité, le chauffage, l'accès à Internet et l'utilisation de salles de réunion, ...

> Les entreprises ayant plus de trois ans d'existences sont en convention hôtel d'entreprises.

> Cap Entreprises propose également des services et équipements mutualisés, (tels que la permanence téléphonique et la réception du courrier), des outils high-tech (service de visio-conférence, télécopieur, photocopieur...) et des lieux pour recevoir les clients et partenaires de manière optimale (salle de conférence, organisation de petits déjeuners, commande de plateaux-repas...).

> Cap Entreprises est géré par un cabinet européen de conseil spécialisé dans le soutien à l'innovation et au développement régional, Inno TSD. Cap Entreprises est aussi leader du projet européen INTERREG IV A France (Manche) / Angleterre « Channel Innovation Network » et partenaire du programme « Senior Entreprise » déposé dans le cadre d'INTERREG IV B North West Europe. Cap Entreprise est aussi le représentant du programme européen « Erasmus for Young Entrepreneurs » pour l'Ouest de la France.

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet et le lancement de l'activité.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUI PEUT M'INFORMER POUR L'IMPLANTATION DE MON ENTREPRISE SUR LE PAYS DE SAINT BRIEUC ?

• Les Pépinières et hôtels d'entreprises du ZOOPOLE

OU ?

> ZOOPOLE développement : 02 96 76 61 61
Jean-Erik BLOCHET : jean-erik.bloch@zoopole.asso.fr
Julie CALVEZ julie.calvez@zoopole.asso.fr

POUR QUI ?

> Tous les porteurs de projets de création d'entreprise à caractère technologique et innovant quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise
> Toute entreprise déjà créée et en lien avec le domaine de la santé, de l'environnement, de l'agroalimentaire ou des biotechnologies

POUR QUOI ?

> Favoriser l'accueil d'entreprises innovantes sur le site du ZOOPOLE. Spécialiste dans le domaine des sciences du vivant, le ZOOPOLE facilite les synergies entre les entreprises et les ressources scientifiques du technopôle.
> Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises de hautes technologies pour accroître la performance du tissu économique costarmoricain.

COMMENT ?

Plusieurs solutions sont envisageables :

> Hébergement de porteurs de projet

Le ZOOPOLE accueille des porteurs de projet à caractère technologique et innovant au sein de son incubateur : des bureaux et des locaux techniques pour préparer la création de l'entreprise.

> La location d'un espace de bureaux

Plus de 6 000 m² de bureaux sont proposés à la location sur le ZOOPOLE. Cet hébergement permet à toute nouvelle société de s'installer rapidement : démarrage d'activité ou solution transitoire avant lancement d'un projet immobilier sur le territoire. Pour les entreprises de moins de 3 ans, le ZOOPOLE propose une solution adaptée au sein de son Espace Créateur.

> La location de laboratoires

Sur une surface globale de 300 m², le pôle Biotech accueille des activités nécessitant un environnement de type laboratoire (recherches analytiques, mise au point de nouveaux produits alimentaires, etc.). Ces laboratoires sont ouverts à la location ponctuelle ou sur une longue durée.

> La construction d'un projet immobilier

Des terrains localisés au cœur du ZOOPOLE, à proximité immédiate des laboratoires de recherche, sont dédiés à l'implantation de nouvelles entreprises. Elles peuvent bénéficier ainsi de la présence des organismes de conseil et des services partagés.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUI PEUT M'INFORMER SUR LES DIFFERENTS STATUTS JURIDIQUES?

- **Chambre de Commerce et de l'Industrie**

OU ?

> Chambre de Commerce et de l'Industrie
Espace Entreprendre : Sophie ROUAULT : 02 96 78 62 00

POUR QUI ?

> Activités commerciales, industrielles ou de services

POUR QUOI ?

> Informer sur les statuts existants suivant le type de projet.

COMMENT ?

> Lors du stage « 5 jours pour Entreprendre » Intervention d'un avocat pour décrypter et développer les statuts suivants avec le futur créateur : Auto-Entrepreneur, Entreprise individuelle, EURL, SNC, SARL, SELARL, SCP, SAS, afin de retenir celui qui juridiquement et fiscalement lui correspond le mieux ainsi qu'au type d'entreprise

> Lors des rendez-vous individuels

Structure **non conventionnée** NACRE mais labellisée NACRE pour le montage du projet et le développement de l'entreprise.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUI PEUT M'INFORMER SUR LES DIFFERENTS STATUTS JURIDIQUES?

- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

OU ?

> Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Accueil : 02 96 76 26 26

POUR QUI ?

> Activités artisanales

POUR QUOI ?

> Informer sur les statuts existants suivant le type de projet.

COMMENT ?

> Un espace artisans pour informer sur le développement de l'activité, le recrutement, la formation et le juridique

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUI PEUT M'INFORMER SUR LES DIFFERENTS STATUTS JURIDIQUES?

- **Information sur les statuts pour les porteurs de projets d'entreprises de l'ESS Rich'ESS (Pôle ESS)**

OU ?

> Rich'ESS
Novapôle - 2, rue de la Croix Lormel – 22190 PLERIN
Laurence FALKENSTEIN, 02 96 52 19 69
Mél : l.falkenstein@avant-premier.es.coop
Dominique BABILOTTE : 02 96 52 19 69

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprises de l'ESS

POUR QUOI ?

> INFORMER SUR LES STATUTS DE L'ESS.

COMMENT ?

> Entretiens individuels

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUI PEUT M'INFORMER SUR LES DIFFERENTS STATUTS JURIDIQUES?

- **RSI Bretagne**

OU ?

- > RSI Bretagne (siège) 1 Allée Adolphe Bobierre - CS 64320 - 35043 Rennes cedex
- > RSI Bretagne (site annexe Côtes d'Armor) Zone Zoopôle - Bât.Synergia 5
5, rue Jean Rostand - 22440 PLOUFRAGAN

POUR QUI ?

- > Chefs d'entreprise indépendants, artisans, commerçants et industriels

POUR QUOI ?

- > Protection sociale obligatoire

COMMENT ?

- > Le RSI est l'interlocuteur sociale unique des travailleurs indépendants

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUI PEUT M'INFORMER SUR LES DIFFERENTS STATUTS JURIDIQUES?

- **Union Régionale des SCOP de l'OUEST**

OU ?

> Union Régionale des SCOP de l'Ouest
Thierry AUDEBET : 06 80 60 10 97

POUR QUI ?

> Activités commerciales, industrielles ou de services

POUR QUOI ?

> Informer sur les statuts coopératifs SCOP ou SCIC suivant le type de projet.

COMMENT ?

> Informer les porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise sur la solution coopérative qui permet d'entreprendre à plusieurs et sous statut salarié

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUI PEUT M'INFORMER SUR LES DIFFERENTS STATUTS JURIDIQUES?

- **Urssaf**

OU ?

> Urssaf
Accueil 22 : 02 96 77 47 01

POUR QUI ?

> Activités civiles ou professions libérales réglementées

POUR QUOI ?

> Informer sur les statuts existants suivant le type de projet.

COMMENT ?

> Accompagner dans les déclarations sociales et fiscales, et notamment dans la définition de son activité.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- Microcrédit

Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

OU ?

> Association pour le Droit à l'Initiative Economique

Tél. : 02.96.76.63.78.

POUR QUI ?

> Les personnes ayant un projet de création/reprise d'entreprise et les travailleurs indépendants qui n'ont pas accès aux prêts bancaires.

POUR QUOI ?

> Mise en place de micro-crédit : prêt solidaire.

> Prêt NACRE à taux 0

COMMENT ?

> 6000 € maximum à un taux d'intérêt de 9,71 % remboursable sur 30 mois.

> 4000 € de prêt NACRE.

> Un prêt d'honneur à 0% pour compléter le besoin de financement à la création d'entreprise.

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet, la recherche de financement et le lancement de l'activité.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- Aide à la création

Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph)

OU ?

- > Agefiph

POUR QUI ?

- > Travailleurs handicapés en recherche d'emploi et inscrits au Pôle emploi.

POUR QUOI ?

- > Subvention en complément d'un fonds propre.

COMMENT ?

- > La subvention peut atteindre 9 000€ en complément d'un apport de fonds propres d'au moins 1 525€.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- Aide Apport en capital
Armor Angels

OU ?

> Les Business Angels des Côtes d'Armor, CCI
Marie-Laure HARDY : 02 96 77 22 33
Permanence le lundi à la CCI ou joignable par mail :
marielaurehardy@armorangels.org
Président : Jean-Jacques FUAN

POUR QUI ?

> Pour les porteurs de projets innovants et à fort potentiel de développement local.

POUR QUOI ?

> Investir une partie de leur patrimoine dans des sociétés innovantes et à fort potentiel de développement, localement ;
> Aider le développement de l'investissement, de l'innovation et de l'entreprenariat.

COMMENT ?

> Permettre l'investissement de projets innovants,
> Encourager l'entreprenariat et l'esprit d'entreprise,
> Accompagner les créateurs dans les différentes étapes du développement de leur entreprise,
> Mettre gratuitement à disposition de l'entrepreneur accompagné son expérience, ses compétences et ses réseaux relationnels,
> Aider à la formation des futurs créateurs d'entreprise.

Par ailleurs, le Business Angel n'a pas vocation à s'impliquer de façon opérationnelle dans l'entreprise et à déposséder l'entrepreneur de sa position de leader.

Même si la porte d'entrée reste le financement, Armor Angels accompagne également les porteurs de projets en terme de compétences et donne accès à son réseau.

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet et le lancement de l'activité.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- Prêt d'honneur
Armor Initiative

OU ?

> Armor Initiative

Cécile LE BIHAN, Alain DRONIOU : 02 96 76 55 60

POUR QUI ?

> Demandeurs d'emplois et salariés, créateurs ou repreneurs d'entreprise

POUR QUOI ?

> Prêt d'honneur à l'entrepreneur sans intérêt de 6000 à 24000 €.

> Prêt NACRE de 1000 à 10 000 €.

COMMENT ?

> Prêt plafonné à l'apport du créateur ou repreneur et d'un montant inférieur au concours bancaire.

Structure **conventionnée** NACRE pour la recherche de financement et le lancement de l'activité.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- Garantie bancaire

Bretagne Développement Initiatives

OU ?

> Bretagne Développement Initiatives, Vincent HOUBRON : 02 96 79 94 04

POUR QUI ?

> Demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 1 jour ou CDD ou temps partiel ou minima sociaux.

POUR QUOI ?

> Faciliter l'accès au crédit par une caution ou une garantie.

COMMENT ?

> Garantie bancaire (supprime le recours personnel), sur 5 ans, son montant peut atteindre 30 000 € maximum.

Structure **conventionnée** NACRE pour la recherche de financement et le lancement de l'activité.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- "Clubs Locaux d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent"
(CLEFE)

OU ?

> CLEFE, Catherine ALLAIN : 02 96 77 20 30

POUR QUI ?

> Porteurs de projets Femmes

POUR QUOI ?

> Soutenir une femme créatrice ou repreneuse d'entreprise par un prêt.

COMMENT ?

> Fournir un apport financier permettant un « effet de levier » auprès des banques et des institutions financières classiques, complète les autres dispositifs existants.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- Aide Créarmor
Conseil Général

OU ?

> Conseil Général, Yvon FOUILLERE : 02 96 62 62 22

POUR QUI ?

> Primo-créateurs

POUR QUOI ?

> Aider les primo- créateurs (prime créarmor)

COMMENT ?

> Aide plafonnée au montant de l'apport en fonds propres du créateur, et pour un montant maximum de 9000 € si recrutement de 3 salariés en CDI sur 3 ans.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- "Fonds de garantie à l'initiative des femmes" (FGIF)
Bretagne Développement Initiatives

OU ?

> Bretagne Développement Initiatives, Vincent HOUBRON : 02 96 79 94 04

POUR QUI ?

> Porteurs de projets Femmes

POUR QUOI ?

> Couvrir 70% du montant du prêt bancaire sans caution personnelle (mini 5000 € pas de maxi).

COMMENT ?

> Prêts à moyen terme entre 2 et 7 ans. La garantie est plafonnée à 27000 €. Fonds d'épargne solidaire

Structure **conventionnée** NACRE pour la recherche de financement et le lancement de l'activité.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- Réinsertion par la création Dispositif spécifique
Fondation de la 2^{ème} Chance

OU ?

> Fondation de la 2^{ème} Chance Tour BOLLORE (92) 01 46 96 44 33

POUR QUI ?

> Personnes en situation de grande précarité.

POUR QUOI ?

> Permettre de mener à bien un projet professionnel réaliste et durable : formation qualifiante, création ou reprise d'entreprise.

COMMENT ?

Soutien financier (jusqu'à 8 000€ pour les projets de création/reprise et 5 000€ pour les projets de formation).

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- Prêt pour projet innovant
Oséo

OU ?

> Oséo
Accueil 22 : 02 96 58 06 80

POUR QUI ?

> Projet à fort potentiel de création ou innovant
> Projets inférieurs à 45000 € (hors agriculture, intermédiation financière et promotion ou location immobilière.)

POUR QUOI ?

> Compléter le financement bancaire à moyen terme et d'un montant minimum équivalent à 2 fois le PCE.

COMMENT ?

> Demande effectuée par la banque qui accorde le financement. Il est remboursable en 54 mensualités avec franchise de 6 mois.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- **Avance de capital**
Pôle emploi

OU ?

- > Pôle emploi : 3949

POUR QUI ?

- > Demandeurs d'emploi indemnisés

POUR QUOI ?

COMMENT ?

- > Indemnisation des demandeurs d'emploi et aide au retour à la l'emploi par la création
- > L'avance de capital correspondant à la moitié des allocations qui restent à la date où l'activité débute ou maintien partiel du versement des allocations pendant la phase de démarrage de l'entreprise.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- Prêt d'honneur

Réseau Entreprendre Bretagne

OU ?

> Réseau Entreprendre, Kristel BLANDIN : 06 26 89 19 30
Antenne à la CCI des Côtes d'Armor

POUR QUI ?

> Porteurs de projet ou reprise d'entreprise à plus de 10 salariés à terme.

POUR QUOI ?

> Prêt d'honneur à l'entrepreneur sans intérêt.

COMMENT ?

> Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie (montant variant de 15000€ à 45000€) remboursable sur 5 ans.
> Prêt à taux Zéro sans caution personnelle.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- **Prêt Participatif et Garantie bancaire
Union Régionale des SCOP de l'Ouest**

OU ?

> Union Régionale des SCOP de l'Ouest
Thierry AUDEBET – Tél. : 06 80 60 10 97 – Mél : taudebet@scop.coop

POUR QUI ?

> Projet de création ou de reprise en SCOP ou SCIC

POUR QUOI ?

> Faciliter le financement bancaire en couvrant partiellement le BFR ou en cautionnant un emprunt à la place des salariés-associés.

COMMENT ?

> Demande auprès du Délégué Régional de l'URSCOP

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- **ZOOPOLE développement**

OU ?

> ZOOPOLE développement : 02 96 76 61 61
Jean-Erik BLOCHET : jean-erik.bloch@zoopole.asso.fr
Julie CALVEZ : julie.calvez@zoopole.asso.fr

POUR QUI ?

> Tous les porteurs de projets de création d'entreprise ou entreprises de moins de 3 ans à caractère technologique et innovant quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise.

POUR QUOI ?

> Aider les porteurs de projet ou les jeunes entreprises de moins de 3 ans, à caractère technologique et innovant, à valider la faisabilité de leur projet.

COMMENT ?

> Ce financement est octroyé par la Région Bretagne et la gestion est confiée aux technopoles de Bretagne (dispositif CrEInnov).
C'est une subvention qui peut prendre en charge des études externes : mise au point de prototypes, étude de marché, accompagnement juridique, commercial, financier, etc.
Le projet doit être accompagné par le technopôle et présenté en comité d'agrément.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUEL FINANCEMENT, POUR QUEL PROJET ?

- **Aide à la réinsertion par la création de micro-entreprise**

OU ?

> ADIE, Boutique de Gestion Côtes d'Armor, Chambre de Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, Bretagne Développement Initiatives, Armor Initiative (Plates-Formes d'Initiatives Locales), Coopérative d'activités et d'emploi (dont Avant-Premières) ...

POUR QUI ?

> Allocataires du RSA socle ou de l'ASS depuis plus de 6 mois
> Demandeur d'emploi de plus de 50 ans

POUR QUOI ?

> Compléter le prêt attribué par l'ADIE (et dossier monté alors par l'Adie).
> Apporter une aide supplémentaire pour sortir d'un dispositif d'insertion.

COMMENT ?

> Prime départementale d'un montant maximal de 3 050€ attribués en 2 tranches à 1 an d'intervalle.
> Cette aide est accordée en complément du prêt attribué par l'ADIE ou d'un autre type de prêt bancaire. L'ADIE procède alors à l'instruction des dossiers.

Conventionnement NACRE pour certaines structures.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUELLES FORMALITES SONT A EFFECTUER ET A QUEL ENDROIT ?

- **CFE Chambre d'Agriculture**

OU ?

> Centre de Formalité des Entreprises (CFE) de la Chambre d'Agriculture
Accueil 22 : 02 96 79 22 22

POUR QUI ?

> Activités agricoles

POUR QUOI ?

> Etablir les déclarations liées à une création ou modification d'activité,
> Simplifier ses démarches par une déclaration unique.

COMMENT ?

Trois niveaux de prestations pour faciliter les démarches :

> une prestation de base,
> la vérification et le contrôle de cohérence du dossier,
> la prestation d'assistance personnalisée.

Immatriculation auprès du CFE payant.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUELLES FORMALITES SONT A EFFECTUER ET A QUEL ENDROIT ?

- CFE Chambre de Commerce et de l'Industrie

OU ?

> Centre de Formalité des Entreprises (CFE) de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
Espace Entreprendre : Sophie ROUAULT - 02 96 78 62 00

POUR QUI ?

> Activités commerciales, industrielles ou de services

POUR QUOI ?

> Etablir les déclarations liées à une création ou modification d'activité,
> Simplifier ses démarches par une déclaration unique.

COMMENT ?

Centraliser les pièces du dossier de création et les transmettre, après avoir effectué un contrôle formel, auprès des différents organismes et administrations intéressés par la création de l'entreprise (CFE) :

- > Immatriculation de l'entreprise,
- > Inscription au répertoire national des entreprises,
- > Transmission au centre des impôts,
- > Transmission au caisses d'assurances sociales obligatoires.

Immatriculation auprès du CFE payant.

Structure **non conventionnée** NACRE mais labellisée NACRE pour le montage du projet et le développement de l'entreprise.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUELLES FORMALITES SONT A EFFECTUER ET A QUEL ENDROIT ?

- **CFE Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

OU ?

> Centre de Formalité des Entreprises (CFE) Chambre de métiers et de l'artisanat
Accueil : 02 96 76 26 26

POUR QUI ?

> Activités artisanales

POUR QUOI ?

> Etablir les déclarations liées à une création ou modification d'activité,
> Simplifier ses démarches par une déclaration unique.

COMMENT ?

Centraliser les pièces du dossier de création et les transmettre, après avoir effectué un contrôle formel, auprès des différents organismes et administrations intéressés par la création de l'entreprise (CFE) :

- > Immatriculation de l'entreprise,
- > Inscription au répertoire national des entreprises,
- > Transmission au centre des impôts,
- > Transmission au caisses d'assurances sociales obligatoires.

Immatriculation auprès du CFE payant.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUELLES FORMALITES SONT A EFFECTUER ET A QUEL ENDROIT ?

- **CFE Greffe Tribunal de Commerce**

OU ?

> Centre de Formalité des Entreprises (CFE) du Greffe tribunal de commerce
Accueil 22 : 02 96 33 68 92

POUR QUI ?

> Essentiellement pour les agents commerciaux, les négociateurs immobiliers indépendants, les sociétés civiles et sociétés autres que commerciales et les sociétés d'exercice libéral.

POUR QUOI ?

> Etablir les déclarations liées à une création ou modification d'activité,
> Simplifier ses démarches par une déclaration unique.

COMMENT ?

Centraliser les pièces du dossier de création et les transmettre, après avoir effectué un contrôle formel, auprès des différents organismes et administrations intéressés par la création de l'entreprise (CFE) :

- > Immatriculation de l'entreprise,
- > Inscription au répertoire national des entreprises,
- > Transmission au centre des impôts,
- > Transmission au caisses d'assurances sociales obligatoires.

Immatriculation auprès du CFE payant.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUELLES FORMALITES SONT A EFFECTUER ET A QUEL ENDROIT ?

- CFE URSSAF

OU ?

> Centre de Formalité des Entreprises (CFE) de l'URSSAF
Accueil 22 : 02 96 77 47 01

POUR QUI ?

> Profession libérale en entreprise individuelle

POUR QUOI ?

> Etablir les déclarations liées à une création ou modification d'activité,
> Simplifier ses démarches par une déclaration unique.

COMMENT ?

Centraliser les pièces du dossier de création et les transmettre, après avoir effectué un contrôle formel, auprès des différents organismes et administrations intéressés par la création de l'entreprise (CFE) :

- > Immatriculation de l'entreprise,
- > Inscription au répertoire national des entreprises,
- > Transmission au centre des impôts,
- > Transmission au caisses d'assurances sociales obligatoires.

Grâce à la déclaration unique, il est possible de réaliser toutes les formalités (immatriculation, modification, radiation) relevant de la compétence d'un Centre de Formalités des Entreprises.

Déclaration en ligne à l'adresse <https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl/>

Immatriculation auprès du CFE payant.

DU PROJET A LA REALISATION

>> QUELLES FORMALITES SONT A EFFECTUER ET A QUEL ENDROIT ?

- Protection de la marque

"Institut National de la Propriété Industrielle" (INPI)

OU ?

> Accueil Bretagne : 0820 213 213

POUR QUI ?

> Tout public

POUR QUOI ?

> Accueillir et informer les innovateurs et les créateurs.

COMMENT ?

Faire protéger son invention, le nom de son produit ou de son entreprise.

IV. DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- Suivi par l'Adie

OU ?

> Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE),
Antenne à Ploufragan : Cap Entreprises 1 : 02 96 76 63 78

POUR QUI ?

> Pour les créateurs ayant bénéficié d'un financement à l'ADIE

POUR QUOI ?

> Appui au développement et au démarrage.
Accompagner en post création, pour les aider à la gestion et au développement de leurs entreprises.

COMMENT ?

- > Mise en place et aide au démarrage du projet
- > Travail sur le suivi au niveau commercial, comptable et juridique
- > Formation collective

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet, le financement et le lancement de l'activité.

DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- Participation au suivi de créateurs d'entreprises

**Association Générale des Intervenants Retraités Action de Bénévoles
pour la Coopération et le développement – AGIR abcd 22**

OU ?

> AGIR abcd

Espace Initiative Emploi - 47, rue du docteur Rahuel – 22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02 96 33 70 35

Site : www.agirabcd22.org

POUR QUI ?

> Créateurs d'entreprises installés dans la zone de Saint-Brieuc et Lannion

POUR QUOI ?

> Transmettre au créateur les outils ou méthodes nécessaires à la gestion de son entreprise ;

> Rendre le créateur autonome dans un délai maximum de 2 ans, sans jamais se substituer à lui dans les décisions relatives à l'entreprise.

COMMENT ?

> Dans le cadre d'un partenariat avec d'autres structures, AGIR abcd peut participer au suivi de chefs d'entreprise par le biais de rendez-vous individuels.

DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- **Armor Parrainage**

OU ?

> Armor Parrainage :
Alain DRONIOU - 02 96 76 63 71
Hervé BRISSIEUX - 06 89 95 96 38

POUR QUI ?

> Tout public

POUR QUOI ?

> Proposer à de jeunes entrepreneurs un parrainage avec un chef d'entreprise aguerris sur les spécificités du métier d'entrepreneur.

COMMENT ?

> Le parrain, bénévole, n'est pas un formateur ou un expert. Il apporte son témoignage, son écoute et son réseau. A l'aide de son expérience, il peut permettre au jeune entrepreneur de conforter sa prise de décision et de développer ses talents.

> Une rencontre par trimestre.

Accompagnement gratuit.

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet et le lancement de l'activité

DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- Suivi par la BGE Côtes d'Armor

OU ?

> Boutique de Gestion Côtes d'Armor
Accueil et prise de rendez-vous sur le site de Guingamp : 02 96 21 17 75
Antenne à Ploufragan : Cap Entreprises 1.

POUR QUI ?

> Pour créateurs et repreneurs de Très Petites Entreprises installées depuis moins de 3 ans.

POUR QUOI ?

> Accompagner en post création, pour les aider à la gestion et au développement de leurs entreprises.

COMMENT ?

> Suivi par le biais de rendez-vous réguliers au sein de l'entreprise et des locaux de la BGE Côtes d'Armor afin de mettre en place des outils de gestion, de contrôle et développer une stratégie commerciale.
> Mise en relation avec les réseaux de partenaires.

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet, le financement et le lancement de l'activité.

Opérateur NACRE, pour le montage, le financement et le suivi post création

DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- Suivi par la pépinière/Cap Entreprises

OU ?

> Cap Entreprises, Jean-Charles MINIER: 02 96 76 63 63

POUR QUI ?

> Entreprises de moins de 5 ans avec pour activité le service aux entreprises ou la production ou négoce auprès des professionnels.

POUR QUOI ?

> Accompagner en post création.

COMMENT ?

> Les entreprises hébergées à Cap Entreprises bénéficient d'un accompagnement individuel pendant les deux premières années d'existence. Cet accompagnement aborde les principaux thèmes de la vie de l'entreprise : développement commercial, marketing, études de marché, suivi financier, outils de gestion et accès aux aides publiques le cas échéant. Ces prestations conseil sont incluses dans le forfait mensuel « services communs partagés ».

Parallèlement, inno TSD met en place un programme de formations, au rythme d'une par mois : petits déjeuners de sensibilisation sur des thématiques pratiques (relation client, recrutements, management, communication, gestion, ...) et déjeuners fondés sur le partage d'expérience (des dirigeants expérimentés viennent témoigner sur des problématiques qu'ils ont rencontrées au démarrage de leur activité).

> Grâce à cet accompagnement, Cap entreprises a un taux de pérennité des entreprises à 5 ans de 82% pour une moyenne nationale de 50%.

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet et le lancement de l'activité.

DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- **Parrainage EGEE**

OU ?

> Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE),
Jean-Pierre MACHET délégué départemental - 02 96 79 15 65
Mél : jean-pier.machet@wanadoo.fr
Bernard MICHEL : responsable de pays St-Brieuc - 02 96 73 02 23
Mél : bernard.michel1@hotmail.fr.

POUR QUI ?

> Tout public

POUR QUOI ?

> Faire suivre les jeunes entreprises par des intervenants retraités (cadre d'entreprises).

COMMENT ?

35 conseillers bénévoles accompagnent les porteurs de projet dans le développement de l'entreprise :

> études de la gestion (tableaux de bord..), mode de management, démarche commerciale, ...

> études de process, missions ponctuelles de mises aux normes légales : ex : missions de conseils sur le document unique (DU)

> Accompagnement dans les périodes de difficulté de l'entreprise : prévention en partenariat avec le Conseil Général et les chambres consulaires

Structure **conventionnée** NACRE pour le montage de projet et le lancement de l'activité

DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- **Accompagnement individuel par un expert comptable**

OU ?

> L'Ordre des Experts Comptables
Accueil Bretagne : 02 99 83 37 37

POUR QUI ?

> Tout Public

POUR QUOI ?

> Etudier le projet et conseiller dans son développement

COMMENT ?

> Prise de rendez-vous et accueil individuel au sein du cabinet ou à domicile.

> 12 heures d'accompagnement conseil offertes par un expert-comptable sur l'ensemble de la prestation d'accompagnement (c'est-à-dire sur un total de 26 heures à 40 heures – temps indicatif qui peut-être diminué ou augmenté selon le projet) :

- 8 heures d'accompagnement sur l'analyse et la finalisation du projet de création reprise d'entreprise ;
- 1 heure de préparation à l'accomplissement des formalités ;
- 3 heures d'accompagnement post-crédation ou reprise d'entreprise.

DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- **Parrainage**
Réseau Entreprendre Bretagne

OU ?

- > Réseau Entreprendre, Kristel BLANDIN : 06 26 89 19 30
Antenne à la CCI des Côtes d'Armor

POUR QUI ?

- > Toute projet de création ou reprise avec du potentiel de création d'emplois

POUR QUOI ?

- > Bénéficier d'un accompagnement par un chef d'entreprise bénévole

COMMENT ?

- > Bénéficier d'un accompagnement gratuit, personnalisé, et pour la durée de deux ans par un chef d'entreprise ;
- > Echanger et faire partager des expériences au sein du club local de nouveaux entrepreneurs ;
- > Bénéficier de contacts utiles sur le territoire et au sein du réseau d'entrepreneurs, partout en France.

DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- **Accompagnement en post-crédation pour les porteurs de projets d'entreprises de l'ESS**
Rich'ESS (Pôle ESS)

OU ?

> Rich'ESS
Novapôle - 2, rue de la Croix Lormel – 22190 PLERIN
Laurence FALKENSTEIN, 02 96 52 19 69
Mél : l.falkenstein@avant-premier.es.coop
Dominique BABILOTTE : 02 96 52 19 69

POUR QUI ?

> Toutes personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprises de l'ESS

POUR QUOI ?

> Accompagner et consolider les structures

COMMENT ?

> Mise en réseau et conseil en choix de prestataires.

DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- RSI

OU ?

- > RSI Bretagne (siège) 1 Allée Adolphe Bobierre - CS 64320 - 35043 Rennes cedex
- > RSI Bretagne (site annexe Côtes d'Armor) Zone Zoopôle - Bât.Synergia 5
5, rue Jean Rostand - 22440 PLOUFRAGAN

POUR QUI ?

- > Chefs d'entreprise indépendants, artisans, commerçants et industriels

POUR QUOI ?

- > Protection sociale obligatoire

COMMENT ?

- > Le RSI est l'interlocuteur sociale unique des travailleurs indépendants

DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- Suivi par l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest

OU ?

> URSCOP, Thierry AUDEBET – 06 80 60 10 97 - Mél : taudebet@scop.coop

POUR QUI ?

> Toutes personnes porteuses d'un projet de création ou de reprise en SCOP ou SCIC

POUR QUOI ?

> Accompagner et suivre à chaque étape de la vie de l'entreprise.

COMMENT ?

> Accompagnement permanent individuel ou collectif par le biais de rencontres en entreprise, formation et animation sur différents thèmes concernant la vie de l'entreprise.

DE LA REALISATION AU SUIVI

>> QUI PEUT M'ACCOMPAGNER EN POST-CREATION?

- **Accompagnement post-crédation ZOOPOLE développement**

OU ?

> ZOOPOLE développement : 02 96 76 61 61
Jean-Erik BLOCHET : jean-erik.bloch@zoopole.asso.fr
Julie CALVEZ : julie.calvez@zoopole.asso.fr

POUR QUI ?

> Toutes les personnes ayant un projet de création d'entreprise à caractère technologique et innovant.

POUR QUOI ?

> Proposer, de l'idée aux trois premières années d'activité, un accompagnement sur mesure en toute confidentialité.

COMMENT ?

> Si le ZOOPOLE est aujourd'hui reconnu comme un pôle d'activité technologique majeur au plan national dans le secteur de l'agroalimentaire, et des biotechnologies, la mission d'appui à la création d'entreprise de ZOOPOLE développement s'ouvre également à d'autres secteurs aussi variés que l'environnement, les dispositifs médicaux, la cosmétique, les machines spéciales, l'automatisme, l'informatique, etc.

L'accompagnement des porteurs se traduit par :

- > un conseil personnalisé (technique, commercial, juridique, financier),
- > une mise en relation avec un réseau d'experts, pour optimiser le développement du projet,
- > l'organisation de sessions de formations sur les thématiques propres à la création d'entreprise innovante,
- > un accompagnement dans la recherche de partenaires et de financements.

En effet, ZOOPOLE développement oriente les créateurs vers les dispositifs d'aides adaptés à leur projet et les assiste dans le montage des dossiers d'innovation (Oséo, collectivités territoriales, concours, ...). Ces financements contribuent aux charges du projet d'innovation : prototypage, tests, accompagnement commercial et juridique, recrutement.

» CARNET D'ADRESSES

» ADIE

CAP ENTREPRISE 1
30, Avenue des Châtelets
22950 TREGUEUX
Tél. : 02 96 76 63 78
Fax : 02 96 76 69 81
Site : <http://www.adie.org>

» AFPA

29, rue des Madières
22360 LANGUEUX
Tél. : 02 96 52 42 42
Fax : 02 96 52 42 51
Site : <http://www.afpa.fr>

» Agefiph

Centre d'Affaires Ile de France
4 avenue Charles Tillon
35000 RENNES
Tél. : 0 811 37 38 39
Mél : bretagne@agefiph.asso.fr
Site : <http://www.agefiph.fr>

» AGIR abcd

Espace Initiative Emploi
47, rue du docteur rahuel
22 000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 70 35
Site : <http://www.agirabcd22.org>

» Armor Angels

18 rue Parmentier - BP 422
22004 SAINT BRIEUC CEDEX 1
Tél. : 02 96 77 22 33
Mél : marielaurehardy@armorangels.org
Site : <http://www.armorangels.org>

» Armor Initiative (PFIL)

Cap Entreprise
30, Avenue des Châtelets
22950 TREGUEUX
Tél. : 02 96 76 55 60
Fax : 02 96 76 69 81
Mél : armor.initiative@wanadoo.fr
Site : <http://www.armorinitiative.asso.fr>

» Armor Parrainage

1, impasse Max Jacob
22950 TREGUEUX
Tél. : 06 89 95 96 38
Mél : HerveBrissieux@aol.com

» Bretagne Active

CAP ENTREPRISE 1
30, Avenue des Châtelets
22950 TREGUEUX
Tél. : 02 96 79 94 04
Fax : 02 96 76 69 81
Mél : cotesdarmor@bdi.asso.fr
Site : <http://www.bdi.asso.fr>

» BGE Côtes d'Armor

16, Place Champ au Roy
22200 GUINGAMP
Antenne de Saint-Brieuc :
Cap Entreprises 1
30, Avenue des Châtelets
30, rue des Châtelets
22 950 TREGUEUX
Tél. : 02 96 21 17 75
Fax : 02 96 21 17 77
Mél : bg-cotesdarmor@orange.fr
Site : <http://www.boutiques-de-gestion.com>

» Coopératives AE :

Novapôle
2, rue de La Croix Lormel - Bâtiment Penthièvre
22190 PLERIN

Avant-PREMIERES

Tél. : 02 96 52 19 69
Fax : 02 96 52 48 99
Mél : contact@avant-premieres.coop
Site : <http://www.avant-premieres.coop>

Bâti-PREMIERES

Tél. : 02 96 52 19 69
Fax : 02 96 52 48 93
Mél : contact@bati-premieres.coop
Site : <http://www.bati-premieres.coop>

Coop Domi Ouest

Tél. : 02 96 52 19 69
Fax : 02 96 52 48 99
Mél : coopdomiouest@orange.fr
Site : <http://www.coopdomiouest.fr>

» Cap Entreprises – Inno TSD

30, avenue des Châtelets
22950 TREGUEUX
Tél. : 02 96 76 63 63
Fax : 02 96 76 60 36
Mél : k.carre@inno-group.com
Site : <http://www.cap-entreprises.com>

- » Communauté de Communes
Centre Armor Puissance 4
11 A rue de l'église
22150 PLOEUC SUR LIE
Tél. : 02 96 42 17 70
Fax : 02 96 64 26 56
Mél : cdc@cap4.com
Site : <http://www.cap4.co>
- » Communauté de Communes
Côtes de Penthièvre
2, Rue de l'église
22400 SAINT ALBAN
Tél. : 02 96 32 98 90
Fax : 02 96 32 98 91
Mél : cote.penth@wanadoo.fr
- » Communauté de Communes
du Pays De Moncontour
16, Place Penthièvre
22510 MONCONTOUR
Tél. : 02 96 73 44 92
Fax : 02 96 73 53 78
Mél : directrice@pays-moncontour.com
Site : <http://www.pays-moncontour.com>
- » Communauté de Communes
du Pays de Quintin
3, Place de la mairie BP 153
22800 QUINTIN
Tél. : 02 96 79 63 55
Fax : 02 96 79 63 11
Mél : com.com.pays.quintin@wanadoo.fr
Site : <http://www.quintin-communaute.fr>
- » Communauté de Communes
Sud Goëlo
22, Rue Pasteur
22680 ETABLES SUR MER
Tél. : 02 96 70 65 59
Fax : 02 96 70 74 10
Mél : communaute.sud.goelo@wanadoo.fr
Site : <http://www.sudgoelo.fr>
- » Chambre d'Agriculture
4 avenue du Chalutier "Sans Pitié"
BP 540 - 22195 PLERIN CEDEX
Tél. : 02 96 79 22 22
Fax : 02 96 79 21 00
Mél : cda22@cotes-d-armor.chambagri.fr
Site : <http://www.bretagne.synagri.com>
- » Chambre de Commerce et d'Industrie
Rue de Guernesey BP 514
22005 SAINT BRIEUC
Tél. : 02 96 78 62 00
Fax : 02 96 78 62 10
Mél : contact@cotesdarmor.cci.fr
Site : <http://www.cotesdarmor.cci.fr>
- » Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Campus de l'Artisanat et des Métiers
Le Tertre de la Motte
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 76 26 26
Fax : 02 96 76 26 27
Mél : cm.22@cm-saintbrieuc.fr
Site : <http://www.artisans-22.com>
- » CIDFF
10, Boulevard Charner
22000 SAINT BRIEUC
Tél. : 02 96 78 47 82
Fax : 02 96 78 76 24
Mél : cidf22@wanadoo.fr
Site : <http://www.cidf22.org>
- » Cité des Métiers
Zoopôle - Espace Sciences et Métiers
6, rue Camille Guérin
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 76 51 51
Fax : 02 96 76 51 52
Mél : contact@citedesmetiers22.fr
Site : <http://www.citedesmetiers22.fr>
- » CLEFE La Briochine
35, rue Saint-Guillaume
22 000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 94 32 38
Mél : LA.BRIOCHINE@hotmail.fr
- » Club des Créateurs et repreneurs
d'entreprise des Côtes d'Armor
20, Rue des Ecoles
22730 TREGASTEL
Tél. : 06 32 78 43 86
Mél : contact@clubdescreateurs22.org
Site : www.clubdescreateurs22.org
- » Conseil Général des Côtes d'Armor
11, place du Général de Gaulle
22000 SAINT BRIEUC
Tél. : 02 96 62 62 22
Fax : 02 96 62 63 85
Mél : contact@cq22.fr
Site : <http://www.cq22.fr>

» Côtes d'Armor Développement
Centre d'Affaires Eleusis 3 –
1, Rue Pierre et Marie Curie BP 10017
22196 PLERIN CEDEX
Tél. : 02 96 58 06 58
Fax : 02 96 58 06 50
Mél : cad@cad22.com
Site : <http://www.cad22.com>

» EGEE
CCI - rue de Guernesey
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 75 11 45
Mél : jean-pier.machet@wanadoo.fr ;
bernard.michel1@hotmail.fr
Site : <http://www.egee.asso.fr>

» Fondation de la 2ème chance
1 av de belle fontaine
35510 CESSON SEVIGNE
Tél. : 02 99 27 32 73
Site : <http://www.deuxiemechance.org>

» Greffe du Tribunal de Commerce
91, Rue de saint Briec CS 64347
35043 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 54 79 00
Fax : 02 99 54 00 00
Mél : h.greugny@gref-bretagne.com
Site : <http://www.gref-bretagne.com>

» INPI
15, rue Chène Germain
35 510 CESSON-SEVIGNE
Tél. : 0 820 213 213 (0,09€ TTC/min)
Site : <http://www.inpi.fr>

» Itinérance
89 boulevard Edouard Prigent
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 60 86 40
Fax : 02 96 60 86 44
Mél : asso.itinerance22@wanadoo.fr
Site : <http://www.fnasat.asso.fr>

» Lamballe Communauté
50, Rue d'Armor BP 90456
22404 LAMBALLE CEDEX
Tél. : 02 96 50 13 55
Fax : 02 96 31 39 25
Mél : lamballe@lamballe-communaute.com
Site : <http://www.lamballe-communaute.com>

» Ordre des Experts Comptables
3 E rue Paris
35 510 CESSON-SEVIGNE
Tél. : 02 99 83 37 37
Mél : contact@bretagne.experts-comptables.fr
Site : <http://www.creer-accompagner.fr>

» Oséo
Centre d'affaires Eleusis
1, rue Pierre et Marie Curie
22190 PLERIN
Tél. : 02 96 58 06 80
Fax : 02 96 58 07 62
Mél : st-brieuc@oseo.fr
Site : <http://www.oseo.fr>

» Pôle emploi Saint Briec Croix
2, Rue des Gallois BP 80013
22099 SAINT BRIEUC CEDEX 9
Tél. : 3949
Site : <http://www.pole-emploi.fr>

» Pôle emploi Saint-Brieuc Sud
3, rue Jules Vallès
22000 SAINT BRIEUC
Tél. : 3949
Site : <http://www.pole-emploi.fr>

» Pôle emploi Saint Briec Ville
75 - 77, Rue Théodule Ribot BP 4514
22005 SAINT BRIEUC CEDEX 2
Tél. : 39 49
Site : <http://www.pole-emploi.fr>

» Réseau Entreprendre Bretagne
Siège : 2 allée du Bâtiment
35 016 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 36 22 76
Fax : 02 99 38 08 45
Mél : bretagne@reseau-entreprendre.org
Antenne à la CCI des Côtes d'Armor
Rue de Guernesey
22000 SAINT-BRIEUC Cedex 1
Tél. Coordinatrice : 06 26 89 19 30
Mél : kristel@objectif-par.com
Site : www.reseau-entreprendre.org

» Saint-Brieuc Agglomération
3, Place de la Résistance
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 77 20 40
Fax : 02 96 77 20 04
Site : <http://www.saintbrieuc-agglo.fr>

» UREI

Espace Initiatives Emploi
47, rue du Docteur Rahuel
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 77 33 00

» URSCOP

7, Rue Harmand Herpin Lacroix
CS 73902
35066 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 35 19 00
Fax : 02 99 35 05 15
Mél : urouest@scop.coop
Site : <http://www.les-scop-ouest.coop>

» Urssaf

53, Bd Clémenceau
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 77 47 01
Site : <http://www.urssaf.fr>

» ZOOPOLE Développement

2 rue Jean Rostand - Rond point du Zoopôle -
BP 7
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 76 61 61
Fax : 02 96 76 61 69
Mél : contact@zoopole.com
Site : <http://www.zoopole.com>



(tout le monde s'y retrouve)



Tout le monde s'y retrouve

www.maisonemploi-stbrieuc.com

**La Maison de l'Emploi, de la Formation Professionnelle
et de l'Insertion du Pays de Saint-Brieuc**

47, rue du Docteur Rahuel 22000 Saint-Brieuc • Tél. : 02 96 77 33 05